

**M. Bocher.** — La commission a rempli son devoir consciencieusement et loyalement. (Applaudissements au centre droit.)

**M. Javal.** — prononce quelques mots de sa place.

**M. Bocher.** — Malgré les dénégations de M. Javal, je dis et je répète que nous avons rempli notre devoir loyalement et honnêtement. (Oui ! oui !)

J'ajoute que la commission a délibéré sur les chiffres qui lui étaient connus et qu'elle ne pouvait pas se préoccuper de chiffres qu'on ne lui avait pas fait connaître. Elle a entendu les régents de la Banque, les ministres... On lui a toujours laissé entendre qu'elle avait devant elle tout le temps nécessaire. (Interruption.) Je défends ici l'honneur de la commission.

Plusieurs voix. — On ne l'attaque pas.

**M. Bocher.** — Enfin, le gouvernement cherche à décharger sa responsabilité. La commission va décharger la sienne. Nous n'avons pas le temps de faire un travail réfléchi et médité. La commission voulait inspirer confiance au crédit par la maturité de son examen et le bien posé de ses résolutions. Mais puisque l'Assemblée est plus pressée de discuter que nous... (interruption), nous croyons devoir, surtout après tout ce qui a été dit à cette tribune, modifier nos premières résolutions. Demain, un rapport sommaire sera fait. (Très bien ! très bien !)

**M. Alfred André.** — Je regrette que cette discussion ait eu lieu et je regrette surtout qu'elle se soit prolongée. (Long mouvement d'approbation.)

La situation n'était pas, en effet, aussi urgente qu'on a paru le dire. (Nouvelle approbation.)

Les considérations que l'on a fait valoir à l'appui de cette opinion, ne m'ont pas touché. Il est incontestable qu'il y a vers la fin de décembre un escompte de plus de cent millions. La commission s'en est préoccupée; elle a suivi, jour par jour, le cours de l'escompte, et elle n'a rien vu qui pût l'alarmer. La Banque a escompté dans ces trois derniers jours pour 80 millions de valeurs, il est évident que d'ici au 31 décembre l'escompte va s'arrêter au chiffre ordinaire de décembre, chiffre auquel la Banque peut faire face sans difficultés.

Quant à la spéculation sur les réserves métalliques à laquelle on a fait allusion, elle me semble peu redoutable, car nous avons affaire à un établissement dont la prudence est connue et qui sait diriger et préserver ses ressources. Tels sont les faits qu'il m'a semblé utile de constater pour l'Assemblée aussi bien que pour le pays.

Enfin et pour ne rien omettre, je puis ajouter que dans les premiers jours de janvier, la Banque doit faire des rentrées telles par le recouvrement de son papier que ses besoins, si elle pouvait en avoir, seraient couverts bien au-delà du nécessaire. (Très bien ! très bien !)

**M. le président.** — A la séance de demain, M. le rapporteur fera un rapport verbal et l'Assemblée fixera le jour de la discussion.

L'incident est clos.

Une voix. — Il n'aurait pas dû être soulevé.

La séance est levée à six heures.

**L'impôt sur les matières premières.** — MM. Dobelet, Hussenot et Martignac, délégués de la chambre syndicale des tissus de Paris, ont été entendus hier par la commission du budget. Ils venaient protester contre l'impôt de 20 0/0 dont le gouvernement propose de frapper les matières premières et les textiles en particulier.

Ces délégués ont fait valoir que l'industrie des textiles figure pour 41 0/0 dans l'ensemble des exportations du commerce spécial, et pour 57 0/0 dans l'exportation totale des objets manufacturés.

Les droits de 20 0/0 réduiraient sensiblement la consommation intérieure et, par suite, les revenus sur lesquels compte le trésor. Ils anéantiraient en quelques années nos exportations, au profit de la concurrence étrangère. Ils mettraient dès à présent une augmentation de 20 0/0 sur le stock actuel des matières premières.

Quant au drawback, la chambre syndicale des tissus l'estime dangereuse et pour notre industrie et pour l'Etat, au point de vue des ressources qu'il attend. Elle espère que l'Assemblée nationale le repoussera, lors de la discussion sur les lois de douanes.

En se retirant, les délégués ont remis à la commission du budget un mémoire dans lequel sont résumés les vœux de l'industrie des textiles.

**L'exposé financier et les chemins de fer**

Nous détachons de l'exposé financier de M. Pouyer-Quertier les passages suivants qui ont trait aux chemins de fer :

« Une réduction de dépense de 41 millions au budget des travaux publics mérite votre attention spéciale. »

« Depuis votre dernière session, M. le ministre des travaux publics et moi, avons eu de fréquentes conférences avec les directeurs des grandes compagnies de chemins de fer. Tout en voulant respecter les droits et les intérêts des compagnies que nous regardons comme sacrés, nous n'avons pu nous dispenser de leur faire observer que notre devoir était aussi de protéger les intérêts du public, c'est-à-dire du commerce, de l'industrie et de l'agriculture du pays. »

« Nous n'avons cessé de leur répéter que les conventions de 1859 et 1863 dont nous exécutons les prescriptions dans toute leur rigueur, imposent aux compagnies l'obligation formelle de suffire à tous les besoins des contrées où elles exercent en fait leur monopole, et de donner satisfaction à tout le mouvement commercial du pays, quel qu'en soit le développement progressif. »

« Par suite des engagements réciproques existant entre l'Etat et les compagnies, lorsque nous leur servons des garanties d'intérêt, lorsque nous comblons des déficits dans leurs recettes, nous ne leur faisons qu'une avance qu'elles sont tenues de restituer plus tard, et

en échange de laquelle nous avons le devoir de surveiller, au nom de l'intérêt général du pays et du Trésor, leur comptabilité, leur exploitation et la direction de leur industrie, et de réclamer toutes les améliorations que comporte l'exécution de leur contrat. »

« Sans doute, l'année 1870 est venue jeter un trouble immense dans tous nos réseaux; la présence de l'ennemi dans l'Est, dans l'Ouest et dans le Nord, a paralysé le mouvement des compagnies et, par conséquent, supprimé une forte part de leurs revenus. Une partie importante de leur matériel avait été même emmenée jusqu'en Allemagne et ne leur a été rendue successivement qu'après le traité de février et celui de Francfort. »

« Mais aujourd'hui que, sauf quelques rares exceptions, les compagnies ont été remises en possession de leur matériel, nous leur demandons, dans la limite du possible, de donner une complète satisfaction aux intérêts généraux du pays. »

« Nous avons rencontré, à cet égard, chez MM. les directeurs, des dispositions conformes à nos vœux. »

« Le commerce, de son côté, doit comprendre ce qu'il y a d'onéreux pour lui et pour les compagnies à laisser séjourner dans les gares des marchandises qui leur sont nécessaires pour recommencer de nouvelles opérations. »

« Il ne peut pas ne pas reconnaître qu'il vaut mieux, à son propre point de vue, transporter promptement tous ses produits, que d'obliger les chemins de fer à créer, dans nos grandes villes manufacturières et commerciales, des gares immenses, sur des terrains d'une grande valeur, pour mettre à l'abri, pendant 2 à 3 jours et des semaines, des colis ou des matériaux qui ne devraient passer que du camion sur le wagon ou réciproquement pour être immédiatement emportés vers leur destination. Il ne faut plus que nos gares et nos wagons servent de magasins au commerce. »

« On chercherait vainement, à Londres, à Liverpool ou à Manchester, ces immenses établissements, si dispendieux comme terrains, construction et personnel, que nous appelons des gares de marchandises. Les compagnies anglaises n'ont, en général, pour leur exploitation, que les ateliers nécessaires à l'entretien et à la réparation de leur grand matériel. En dehors de ces nécessités, tout y a été simplifié. La rapidité du chargement, du transport et de la livraison, leur permet de faire des expéditions plus nombreuses, et partant, plus économiques et plus avantageuses pour elles et pour le public. »

« C'est en nous inspirant de ces pensées et en vue des améliorations que le commerce et les chemins de fer doivent nous aider à réaliser, que nous avons engagé les compagnies à ne pas réclamer de l'Etat, pour l'année 1872, l'avance de 41 millions qui avait été prévue. Nous croyons que cette avance, en présence des transports immenses qui sont réclamés de tous côtés, peut être presque complètement évitée par un énergique effort de la part des directions, et c'est ce grand effort que, d'accord avec MM. les directeurs des compagnies, nous voulons provoquer en supprimant du budget de 1872 les 41 millions dont il s'agit. »

« Nous maintenons loyalement tous les engagements de l'Etat, et les droits des porteurs d'obligations seront scrupuleusement respectés. »

« Nous étudions avec M. le ministre des travaux publics, et de concert, comme nous l'avons dit, avec les compagnies une combinaison qui pourra modifier les conventions dans ce sens. En alléguant le budget de l'Etat du montant des garanties d'intérêts, nous y maintenons cependant un chiffre de 2 millions, représentant l'annuité de l'allocation antérieure. »

## ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous donnons aujourd'hui la suite du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 22 décembre. Nous avions cru hier que l'incident relatif à la Chambre Syndicale s'était terminé, comme semblait l'indiquer l'extrait du *Libéral*, sur le mot « mauvais comédien » lancé par M. le secrétaire; mais, comme on le verra, la discussion s'est prolongée. Avons-nous besoin de dire qu'on n'a nullement démontré que la Chambre Syndicale avait « enterré » la question des écoles ?

M. Talon nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur, »  
« J'avais espéré que la reproduction des discussions du Conseil municipal par la sténographie aurait, comme l'avait dit M. le maire, évité à l'avenir, les fausses interprétations de nos paroles. Mais, il paraît qu'au lieu d'un compte-rendu sténographique, nous ne devons avoir qu'une analyse de la sténographie, ce qui n'est pas la même chose, et ce qui laisse toujours la porte ouverte aux erreurs, involontaires ou volontaires, des rédacteurs de nos procès-verbaux. C'est pour relever une de ces erreurs, (que j'attribuerai très volontiers à l'inexpérience de notre sténographe), que je vous demande encore une place dans les colonnes de votre journal. »

« Le compte-rendu de la séance du 22 décembre m'attribue les paroles suivantes : « Au surplus, nous ne sommes pas réunis ici pour nous occuper de tous ces détails et ceci n'est qu'une comédie que je ne comprends pas. »

« Or voici à quel propos, j'ai prononcé le mot de « comédie. »

« J'ai dit à M. le maire, que le fait d'annoncer au Conseil qu'un projet sera déposé au secrétariat, pour recevoir, s'il y a lieu, les observations des conseillers, n'est qu'une comédie, si l'on ne doit pas tenir compte des observations justes qui peuvent être présentées. »

« Or, j'avais demandé que l'on rectifiât dans le sommaire, comme on l'a fait dans le procès-verbal, la phrase suivante : « Observation de M. Talon sur les causes du refus de la Chambre Syndicale », par cette autre phrase : « Observation de M. Talon qui déclare que la Chambre n'a pas refusé son

concours, etc. » J'avais fait remettre une note conçue en ces termes à M. le maire qui n'a pas cru devoir en tenir compte. J'avais donc bien le droit de lui reprocher sa conduite. »

« Après cet incident, M. Junker, ayant voulu, au cours de la même séance, lire un mémoire, pour démontrer que la Chambre Syndicale avait enterré la question, j'observai alors, que nous n'étions pas réunis pour entendre le procès de la Chambre Syndicale, et que le Conseil n'avait plus à s'occuper de cette question. »

« Vous voyez, Monsieur le Rédacteur, que l'interprétation donnée à mes paroles, dans le compte-rendu, n'est pas très fidèle et que je suis autorisé à les rectifier. »

« Je relèverai, d'ailleurs, dans le compte-rendu de cette même séance du 22, un détail qui donnera une juste idée de la façon dont mes paroles sont interprétées par Messieurs de l'Administration. »

« Dans la lettre que j'ai adressée à M. le Maire, et que vous avez publiée, je disais : « En l'absence de l'honorable M. Motte-Bossut, qui mieux que tout autre, eût pu faire justice de cette allégation, je pris la parole pour faire observer que la Chambre Syndicale n'avait pas refusé son concours à l'Administration. »

« Et M. le Maire de s'écrier : « Vous l'entendez, Messieurs, il semblerait que j'ai profité de l'absence de M. Motte-Bossut pour accuser la Chambre Syndicale d'avoir enterré la question. »

« Je le demande à tout homme de bon sens, est-ce que le fait d'exprimer le regret que l'absence du Président de la Chambre Syndicale ait forcé le secrétaire à prendre la parole, constitue une insinuation malveillante ? »

« Je ne répondrai pas aux injures qui m'ont été adressées par M. le Maire et par M. Junker. L'injure n'est pas un argument, c'est une arme qui se retourne le plus souvent contre ceux qui l'emploient et je pense que les gens bien élevés s'étonneront avec moi d'entendre pareil langage dans la bouche d'hommes qui occupent d'aussi hautes fonctions administratives. »

« M. Junker déclare ne pas avoir le goût de la polémique à scandale ; à coup sûr, il a moins de répugnance pour les procès-verbaux à scandale, et l'empressement qu'il a eu de livrer lui-même au *Libéral* du Nord, une copie de son procès-verbal de la séance du 22, au mépris de tous les usages, et sans attendre, que ce procès-verbal ait été transcrit au livre des délibérations, et signé par les membres du conseil, l'habileté avec laquelle on a découpé cette publication, qui s'arrête comme un roman-feuilleton, prouvent qu'il n'est pas si ennemi du scandale qu'il veut bien le dire, et il est bien permis de trouver qu'il a, en cette circonstance usé trop largement de son droit de secrétaire consciencieux des fonctions qui lui sont confiées. »

« Je regrette vivement, croyez-le bien, d'avoir à occuper aussi souvent le public de nos discussions municipales ; mais je considère comme un devoir de défendre comme je le fais, les droits d'une minorité dont je m'honore de faire partie ; en agissant ainsi, j'espère conserver l'estime des honnêtes gens et j'ai la conscience de mieux servir la cause de la liberté, que ceux, qui, dans un programme trompeur, ont promis une liberté dont ils ne font usage que pour opprimer leurs adversaires. »

« Agréés mes salutations empressées. »

A. TALON.

« Ou lit dans le *Mémorial de Lille* : »

« M. de Saint-Paul, notre ancien administrateur du département, a failli être victime hier d'un accident de voiture, rue Royale, à Paris. »

Un cheval emporté, qui avait brisé ses traits, est venu heurter le coupé de M. de Saint-Paul. Par suite du choc, le cocher a été lancé sur la chaussée, où il s'est gravement contusionné. C'est alors que le cheval, sans guide et livré à lui-même, le mors aux dents, s'est mis à parcourir, au galop, le boulevard Maiesherbes, où il a pu être arrêté. »

La voiture a été fort maltraitée, mais M. et Mme de Saint-Paul, qui avaient eu la présence d'esprit de ne pas bouger, n'ont eu aucun mal. »

Parmi les officiers généraux passés dans le cadre de réserve depuis la guerre 1870-1871, nous remarquons le nom de M. le général de brigade Desaint de Marthillat qui a commandé le département du Nord, à Lille. »

L'*Echo du Nord* reçoit la note suivante :

« En dépit des réclamations multiples et incessantes du commerce et de l'industrie, l'Administration du chemin de fer ne prend de plus en plus à son aise. »

« Non content de mettre huit, dix, et plus souvent douze jours pour délivrer les marchandises expédiées par petite vitesse d'Hazebrouck à Lille, le chemin de fer se permet de refuser aujourd'hui toutes marchandises d'Hazebrouck pour Lille sans donner la moindre explication justifiant une mesure aussi radicale. »

« Nous signalons à qui de droit un système d'arbitraire si préjudiciable aux intérêts de notre ville, et espérons que l'Administration finira par doubler son personnel à la gare Saint-Sauveur, résolution que tout le monde sollicite et réclame depuis fort longtemps. »

*Œuvre des orphelins de la guerre.*

Souscription pour remplacer l'envoi des cartes de visite :

M. Duthoit, notaire, 20 fr. ; M. J. Spies, 25 fr. ; M. Joseph Pollet, 20 fr. ; M. César Pollet, 20 fr. ; M. Léon Scrépel, 20 fr. ; M. A. Belaoutre, 20 fr. ; M. Lepoutre Pollet, 20 fr.

**BOURSE DE PARIS**  
du 29 Décembre

Rente 3 p. .... 56 25  
— 4 1/2 p. .... 81 25  
Nouvel emprunt ..... 90 90

## CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Compte-rendu sommaire de la séance extraordinaire des 22-23 décembre.

(Présidence de M. J. Dérégnaucourt, maire.)

(Suite.)

M. LE MAIRE. — Je prie le secrétaire de donner au Conseil lecture de l'original de la lettre de la Chambre Syndicale que la lettre de M. Talon ne reproduit pas d'une manière complète.

M. TALON. — La lettre de la Chambre Syndicale n'est pas reproduite en entier dans la mienne, cela est vrai ; mais elle la suit immédiatement dans le *Journal de Roubaix*.

(Lecture de la lettre de la Chambre Syndicale.)

M. JUNKER. — Je demande la parole pour expliquer au Conseil sur quels termes de la lettre je me base pour dire que la Chambre Syndicale a enterré la question. Je faisais partie de la Commission et ai suivi de près l'examen qui a été fait du projet.

La Commission spéciale qui avait été chargée de cet examen était favorable au projet ; une lettre, datée du 25 mars et qu'ont signée M. Vinchon, E. Ferrier et Carlos Delaitre, concluant à l'essai immédiat, et instruisait la Chambre Syndicale que plusieurs industriels ont adhéré au projet et sont décidés à ouvrir une école dans le quartier de l'Épeule.

La Chambre Syndicale a pris des conclusions contraires à celles de sa Commission, et voici en quels termes elle formule sa fin de non recevoir.

« Nous pensons que la Commission municipale conviendrait avec nous que les nécessités de la concurrence rendent très difficile l'application individuelle de mesures qui peuvent entraîner une infériorité quelconque dans les conditions du travail vis-à-vis son voisin, etc. »

Ces nécessités de la concurrence n'ont pas empêché les industriels d'Alsace de fonder des écoles ; on peut également les fonder ici, plus loin la Chambre dit :

« En résumé l'avis de la Chambre Syndicale serait qu'on prit les mesures nécessaires pour généraliser les adhésions et que rien ne fut mis à exécution avant que cette généralisation ne fut obtenue, afin de ne pas entraîner quelques citoyens dévoués dans une entreprise qui n'aboutirait qu'à une déception et causerait plus de mal que de bien à cette idée juste et généreuse. »

La chambre syndicale mettait donc comme condition de son concours, indispensable pour la réalisation du projet, l'obtention de l'adhésion de tous les industriels de Roubaix ; ou, comme la chose est impossible, attendu que l'unanimité sur n'importe quelle question ne peut être obtenue, c'était bien à enterrer la question.

Une preuve encore que la lettre de la chambre syndicale a eu une influence fâcheuse, c'est que l'École de l'Épeule, qui était une chose pour ainsi dire décidée, arrêtée, n'a jamais été faite.

M. TALON. — Mais la commission municipale pouvait agir quand même ; la chambre syndicale n'avait que voie consultative et vous aviez mandat exécutif. Pourquoi n'avez-vous agi quand même,

M. LE MAIRE. — La commission municipale a donné sa démission peu de temps après, elle n'a pu mettre en exécution le projet qu'elle avait adopté en principe et pour lequel elle demandait la sanction de la chambre syndicale.

Le débat est clos ; vous m'avez adressé une lettre qui, je le répète, est inexacte et malveillante, j'y ai répondu. — Vous avez pris une mauvaise voie en publiant dans un journal des faits qui devaient ne pas sortir de cette enceinte. Je ne vous suivrai jamais dans cette voie, je proteste donc de nouveau et j'en appelle au bon sens du conseil.

M. TALON. — Je prendrai cette voie chaque fois que le compte-rendu des séances sera inexact et me fera dire le contraire de ce que j'ai avancé.

M. LE MAIRE. — Oui, mais, au moins, dites ce qui est vrai.

**Société des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille**

La séance solennelle de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, de Lille, a eu lieu aujourd'hui dans la salle du Conservatoire. Bien avant l'heure fixée pour la cérémonie, une foule nombreuse et distinguée avait envahi la salle. A la droite et à la gauche de l'estrade, des places avaient été réservées aux membres de la Société ; elles furent bientôt occupées.

A deux heures un quart, M. Blanquart-Evrard, président de la Société, prend place au bureau, avec M. Fleury, recteur de l'Académie ; M. Catel Béghin, maire de Lille ; M. le secrétaire général de la préfecture, remplaçant M. le préfet ; M. de Salignac-Fénelon, commandant la 3<sup>e</sup> division militaire ; M. Courwinder, vice président de la Société, et les autres membres du bureau.

La séance étant ouverte, M. Blanquart-Evrard, président, prononce un discours que nous ne reproduisons pas faute d'espace.

Après le remarquable discours de M. Blanquart-Evrard, M. de Norquet, secrétaire général de la Société, a la parole pour rendre compte des travaux de la société.

M. Leuridan donne ensuite lecture d'un rapport sur le concours Wicar (1), et dans lequel est analysé le travail historique de M. Henri Caffiaux, docteur ès-lettres, archiviste de Valenciennes. Ce travail est intitulé : *Essai sur le régime économique, financier et industriel du Hainaut*.

La société décerne prix du concours Wicar, pour les sciences historiques, morales et économiques à M. Henri Caffiaux, auteur du mémoire en question.

M. Houzé de l'Aulnoit, rapporteur, a la parole pour rendre compte, au nom de la commissions des sciences (2), des résultats des

(1) Commissaires : MM. Leuridan, Van Hende, Norquet, Houdoy, Payelle.

(2) Commissaires : MM. Alf. Houzé de l'Aulnoit, Henriot Courwinder.

concours et des propositions de récompenses faites par la commission et sanctionnées par la société.

Après avoir exposé les tentatives faites à Lille à l'effet de rechercher dans l'intérêt de la salubrité publique, des moyens possibles d'utiliser l'éclairage au gaz pour chauffer, aérer et ventiler les écoles, les hôpitaux, les lieux publics, M. Houzé de l'Aulnoit termine en ces termes :

« La société des sciences, des arts et de l'agriculture de Lille, conformément à la conclusion de sa Commission, a autorisé l'insertion dans ses mémoires, du travail portant pour épigraphe :

*L'air fait plus de victimes que le fer,*  
et a décerné à son auteur une médaille d'or.

« Nous avons été heureux, en ouvrant le pli cacheté joint au mémoire, de rencontrer le nom de M. Coulier, pharmacien en chef du Val-de-Grâce, et de pouvoir saluer, dans notre lauréat, le savant aimé et estimé de toutes nos Académies, et l'ancien collègue, dans le professorat, de plusieurs membres de notre Société. L'élève de l'Hôpital-Militaire de Lille, après avoir eu, en 1849, le bonheur d'assister à ses brillantes leçons de physique, s'incline humblement devant cette bizarrerie du hasard qui l'a désigné pour être aujourd'hui l'un des juges de son illustre maître.

« Et maintenant, Messieurs, que votre collègue a terminé la mission scientifique que vous avez daigné lui confier comme rapporteur, permettez au délégué chargé de la création des caisses de secours de l'armée du Nord, de vous exprimer publiquement, en son nom et en celui de notre Comité central de secours aux blessés, ses sentiments de profonde et respectueuse gratitude, pour le noble et généreux concours que vous lui avez accordé dès le 2 décembre 1870, en souscrivant les premiers, sur le montant de vos cotisations, une somme de 500 francs, comme témoignage de vos vives sympathies pour une œuvre destinée à sauvegarder l'existence si précieuse de nos braves et chers concitoyens.

« En cette occasion, vous avez ranimé son courage épouvanté de la grande tâche qu'il avait imprudemment acceptée en consultant plutôt son cœur que ses forces.

« Votre nom, placé en tête de nos listes de souscriptions, a dissipé les doutes et les oppositions que rencontre toujours à son début toute création nouvelle.

« A vous donc revient le succès d'une organisation qui a été appréciée sur nos champs de bataille, et dont l'action humanitaire s'exerce encore chaque jour sur nos mobilisés revenus d'horribles combats, malades ou meurtris par le feu de l'ennemi, mais non moins résignés à leur triste sort, qu'animes, comme autrefois, du plus vif patriotisme.

« Au nom de nos blessés, dont chaque jour nous sommes à même de constater la recon naissance, permettez-moi, Messieurs, de vous adresser, ainsi qu'à M. Menche de Loisme, notre ancien président, leurs sincères remerciements pour avoir su, dans les jours de deuil, mettre l'humanité et la patrie au-dessus de la science.

M. Chou, rapporteur, a la parole pour rendre compte, au nom des commissions d'histoire, de littérature et des beaux-arts des résultats des concours et des propositions de récompenses faites par des commissions et sanctionnées par la Société.

La Société a décerné à M. RICHARD, instituteur public à Lille, une médaille d'argent pour son *Livre de lecture*, contenant un *Syllabaire* et une série de *Lectures graduées* formant introduction à la lecture courante et a voté une mention honorable à MM. MANSO et V. LAC DE BOSDERON, auteur de deux pièces de poésie : *Le jeune homme et la Phalène et l'Absence*.

La Société, désireuse d'encourager à de nouveaux efforts un Lillois, Léon Comerre, âgé de 21 ans, sorti naguère de notre école de peinture, deux fois admis en loge pour le grand prix de Rome, et lui donner un gage de vive sympathie, lui décerne une médaille de vermeil.

M. Menche de Loisme, rapporteur, rend compte des résultats des examens passés par les élèves des écoles de chauffeurs et les décisions de la société par rapport à la prime Parnot. Cette prime est échuë à M. Pierre Vanoverbeghe, chauffeur conducteur de machine chez M. Dautremier fils, filateur, rue Doudin, à Lille, praticien mérité, qui conduit et entretient avec une habileté égale au soin, deux machines jumelles qui n'ont pas arrêté un instant depuis dix ans. Il est aussi un bon père de famille ponctuel et intelligent, et les qualités de l'homme privé viennent ajouter à l'estime affectueuse que lui a vouée son patron.

M. Aimé Houzé de l'Aulnoit donne lecture du rapport sur les récompenses décernées aux agents industriels et aux actes de haute moralité.

Fidèle à son passé, la Société des Sciences conserve chaque année une large place dans ses distributions aux vieux serviteurs de l'industrie. Son but est la moralisation des classes ouvrières par l'exemple.

La liste des récompenses est longue et offre un intérêt qui ne manque pas de charme. Pendant la cérémonie, l'auditoire a été charmé par l'exécution de plusieurs morceaux de violon, piano et chant, interprétés avec un admirable talent par MM. Schillio, premier violon solo du Théâtre ; Lavainne fils, pianiste, et Quenlain, élève du Conservatoire.

La musique du 43<sup>e</sup> de ligne a fait entendre plusieurs morceaux choisis de son répertoire.

La séance a été levée à cinq heures et demie.

## Commerce

Havre, 29 décembre.  
(Dépêche de MM. Kablé et C<sup>e</sup>, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)  
Marché très calme, sans changement sensible ; terme 119.

Liverpool, 29 décembre.  
(Dépêche de MM. Kablé et C<sup>e</sup>, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)  
Ventes : 1,000 b.; prix inchangé.  
Recettes des 6 jours 106,000 b.